

Royaume du Maroc



Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville

Département de l'Aménagement du Territoire National et de l'Urbanisme

FICHE D'APPEL OUVERT A CANDIDATURE

DIRECTEUR ADJOINT CHARGE DES ETUDES

RELEVANT DE L'INSTITUT NATIONAL D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME

I-CONDITIONS EXIGÉES :

Réf 1 : Décret n°2.11.681 en date de 25/11/2011 BO n° 6007 bis de 27/12/2011 portant les modalités de la nomination des chefs de divisions et chefs de services) ;

Réf 2 : Décret n° 2.91.69 en date de la 27/03/1991 portant création et organisation de l'INAU comme modifié et complété par le décret n° 2.13.36 en date 20/06/2013.

Peuvent se présenter au poste de Directeur Adjoint :

- Enseignants chercheurs permanents à l'Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme ayant au moins quatre (04) années de service effectif en cette qualité.

II-Description du Poste

Le Directeur Adjoint chargé des Etudes sera chargé, sous l'autorité de la Directrice de l'Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme de :

- ✓ Organiser, d'exécuter et de coordonner les activités pédagogiques en collaboration avec les chargés des unités de formation à l'institut ;
- ✓ Se charger des mesures et relations avec les autres établissements de formation et entreprises.

III- Dossier de candidature (4 exemplaires) :

- Demande de candidature ;
- Un Curriculum Vitae récent portant sur les compétences et les expériences professionnelles du candidat ;
- Une note rédigée par le candidat précisant ses motivations pour le poste sollicité, la compréhension des tâches et méthodologie de travail proposée et le plan d'action préconisé pour le développement de l'entité administrative concernée ;
- Accord de la Directrice de l'INAU, assorti d'une évaluation des compétences du candidat.

IV- Dépôt des dossiers de candidature Les dossiers de candidature doivent être déposés, au plus tard à **16h 30 le 23/10/2018** à la Division des Ressources Humaines.